

Sophrologue

RNCP34384 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Code(s) NSF	330p
Formacode(s)	43444
Code(s) ROME	K1103
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	27/01/2020
Date d'échéance	27/01/2022

Certificateur(s)

ECOLE SOPHROLOGIE CAYCEDIENNE ANNECY · SIRET : 81344496500012

Partenaires habilités

2 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 2 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ACADEMIE DE SOPHROLOGIE CAYCEDIENNE DE PARIS	80283960500010	Former et organiser l'évaluation
BERNARD BAREL - IDREC	80038359800011	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le métier de sophrologue fait partie des métiers du développement personnel et du bien-être qui sont en pleine expansion, employant de nos jours 540 000 salariés et connaissant une croissance de 7 % par an. La profession de sophrologue est reconnue et enregistrée par les institutions publiques (URSSAF, RSI, caisses de retraites, caisses d'assurance maladie, mutuelles...). Elle est dotée d'une fiche métier de Pôle emploi, notamment de la fiche ROME K1103.

La sophrologie aide chacun à développer une conscience sereine au moyen d'un entraînement personnel basé sur des techniques de relaxation et d'activation du corps et de l'esprit. Elle se fonde sur l'observation et l'étude de la conscience, de la perception corporelle et de la relation corps-esprit. Elle permet de renforcer les attitudes et les valeurs positives au quotidien et développer les capacités de gestion active du stress, aussi bien sur le plan professionnel que personnel. Créée à l'origine au début des années 60 dans le milieu médical, elle s'est ensuite déployée dans les champs social, éducatif, sportif et de l'entreprise.

L'arrêté du 23 avril 2009 portant extension d'un accord national interprofessionnel sur le stress au travail rend obligatoires, pour tous les employeurs et tous les salariés compris dans son champ d'application, les dispositions de l'accord national interprofessionnel sur le stress au travail du 2 juillet 2008.

Face au vieillissement croissant de la population et au stress que connaissent les actifs, le succès de la sophrologie et la façon dont elle est plébiscitée attestent de son intérêt et de ses résultats en termes de mieux-être et d'amélioration du quotidien personnel et professionnel. La sophrologie fait ainsi partie des réponses particulièrement adaptées et pertinentes permettant de répondre à la réalité de notre monde actuel, à ses exigences et ses évolutions.

ACTIVITÉS VISÉES

Les activités

visées

sont :

- Conduire un premier entretien et concevoir un projet d'accompagnement répondant aux attentes du(des) client(s).
- Animer une séance de sophrologie et mettre en œuvre le projet d'accompagnement en l'ajustant si nécessaire.
- Créer, développer et pérenniser l'activité professionnelle.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Lors du premier entretien, les compétences du (de la) sophrologue sont :

- Réaliser l'anamnèse sophrologique du(des) client(s) pour recueillir l'ensemble des informations nécessaires à la conception d'un projet d'accompagnement sophrologique, en utilisant un questionnaire spécifique et structuré.
- Exposer le cadre de l'accompagnement sophrologique au(x) client(s) pour lui(leur) donner une vision claire et réaliste et permettre son(leur) adhésion, en évoquant les grands principes et le déroulement de l'accompagnement.
- Valider un engagement réciproque pour concevoir un projet d'accompagnement sophrologique.
- Concevoir un projet d'accompagnement sophrologique adapté aux spécificités du(des) client(s) et structuré séance par séance pour animer la première séance de sophrologie du projet et mettre en œuvre le projet d'accompagnement.

Suite à la conception du projet d'accompagnement sophrologique, le(la) sophrologue anime chaque séance selon le programme établi qu'il(elle) ajuste si nécessaire au fur et à mesure de l'accompagnement. Les compétences mises en œuvre sont :

- Présenter au(x) client(s) la technique à pratiquer pour donner une structure à l'expérience à vivre en montrant les exercices et les postures corporelles à adopter.
- Guider la technique sophrologique pour permettre au(x) client(s) d'expérimenter la vivance et de mobiliser ses(leurs) capacités en respectant la méthode sophrologique.
- Réaliser une analyse vivantielle avec le(s) clients pour donner du sens à la vivance et l'(les) encourager à reproduire la pratique en utilisant une écoute phénoménologique et un questionnaire spécifique.
- Adapter ou maintenir le programme du projet d'accompagnement initialement établi pour optimiser son efficacité en utilisant les résultats de l'analyse vivantielle.

Le, la sophrologue est un chef d'entreprise qui crée, développe et pérennise son activité. Les compétences en lien avec cette activité sont :

- Créer son activité professionnelle pour exercer le métier de sophrologue, en respectant la législation en vigueur et en réalisant l'ensemble des études et démarches nécessaires (étude de marché, business plan, choix du statut, locaux, démarches administratives...).
- Créer des tableaux de bord pour suivre et développer son activité professionnelle et mettre en œuvre l'ensemble des actions nécessaires pour sa pérennisation.
- Réaliser une veille documentaire et participer aux différentes manifestations de la profession pour actualiser les savoir et les savoir-faire du métier de sophrologue et s'adapter aux évolutions du marché.

Blocs de compétences

RNCP34384BC01 — Conduire un premier entretien et concevoir un projet d'accompagnement répondant aux attentes du(des) client(s).

LISTE DE COMPÉTENCES

- Réaliser l'anamnèse sophrologique du(des) client(s) pour recueillir l'ensemble des informations nécessaires à la conception d'un projet d'accompagnement sophrologique, en utilisant un questionnaire spécifique et structuré.
- Exposer le cadre de l'accompagnement sophrologique au(x) client(s) pour lui(leur) donner une vision claire et réaliste et permettre son(leur) adhésion, en évoquant les grands principes et le déroulement de l'accompagnement.
- Valider un engagement réciproque pour concevoir un projet d'accompagnement sophrologique.
- Concevoir un projet d'accompagnement sophrologique adapté aux spécificités du(des) client(s) et structuré séance par séance pour animer la première séance de sophrologie du projet et mettre en œuvre le projet d'accompagnement.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise

en situation professionnelle reconstituée à partir d'une étude de cas portant

sur la conduite d'un entretien préalable et la conception d'un projet d'accompagnement réalisées de manière orale.

Mise en situation professionnelle reconstituée à partir d'une étude de cas portant sur la conduite d'un entretien

préalable et la conception d'un projet d'accompagnement réalisées de manière écrite.

RNCP34384BC02 — Animer une séance de sophrologie et mettre en œuvre le projet d'accompagnement en l'ajustant si nécessaire.

LISTE DE COMPÉTENCES

- Présenter au(x) client(s) la technique à pratiquer pour donner une structure à l'expérience à vivre en montrant les exercices et les postures corporelles à adopter.
- Guider la technique sophrologique pour permettre au(x) client(s) d'expérimenter la vivance et de mobiliser ses(leurs) capacités en respectant la méthode sophrologique.
- Réaliser une analyse vivantielle avec le(s) clients pour donner du sens à la vivance et l'(les) encourager à reproduire la pratique en utilisant une écoute phénoménologique et un questionnement spécifique.
- Adapter ou maintenir le programme du projet d'accompagnement initialement établi pour optimiser son efficacité en utilisant les résultats de l'analyse vivantielle.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle réelle avec des volontaires, portant sur l'animation d'une séance de sophrologie réalisée d'une manière orale.

Analyse écrite de la mise en œuvre d'un projet d'accompagnement auprès de volontaires.

RNCP34384BC03 — Créer, développer et pérenniser l'activité professionnelle.

LISTE DE COMPÉTENCES

- Créer son activité professionnelle pour exercer le métier de sophrologue en respectant la législation en vigueur et en réalisant l'ensemble des études et démarches nécessaires (étude de marché, business plan, choix du statut, locaux, démarches administratives, ...).
- Créer des tableaux de bord pour suivre et développer son activité professionnelle et mettre en œuvre l'ensemble des actions nécessaires pour sa pérennisation.
- Réaliser une veille documentaire et participer aux différentes manifestations de la profession pour actualiser les savoir et les savoir-faire du métier de sophrologue et s'adapter aux évolutions du marché.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Business plan écrit de création d'une activité de sophrologue sur 3 ans incluant les tableaux de bord de suivi de l'activité.

Dossier écrit présentant les actions permettant l'actualisation des savoir et des savoir-faire.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'activité de sophrologue est exercée majoritairement en profession libérale, soit en indépendant (sous forme d'entreprise individuelle avec

la possibilité du régime de micro-entrepreneur), soit en EIRL, ou encore en société d'exercice libéral (SARL, SASU/SAS).

Le(la) sophrologue exerce autant en cabinet libéral qu'en tant que prestataire auprès des entreprises, des institutions ou des associations de tous types et toutes tailles.

Le(la) sophrologue peut aussi avoir le statut de salarié(e) au sein de tous types d'entreprises privées ou publiques ou d'associations, que ce soit dans le domaine médical, paramédical, social, éducatif, sportif ou préventif.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Sophrologue

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

La profession de sophrologue n'est pas réglementée, mais la profession est déontologiquement tenue au secret professionnel.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Faible (2/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 650 €
Familles professionnelles (FAP)	T6X61 — Employés des services divers · tension 2/5 (Faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	10 611
Jugés difficiles à recruter	31 %
Emplois saisonniers	60 %
Familles professionnelles (FAP)	T6X61 — Employés des services divers

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Pour accéder à la certification, les candidats doivent justifier d'un niveau 4 ou de trois années d'expérience professionnelle. Le recrutement se réalise sur la base d'un entretien.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, VAE

Le(la) président(e) du jury est un professionnel sophrologue en activité.

Les membres :

- La directrice du centre certificateur.
- 3 professionnels : sophrologues et formateurs en activité.

Base légale

Date de décision	27/01/2020
Durée de l'enregistrement	2 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	27/01/2022

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2018	12	0	100 %	—
2017	7	0	100 %	86 %

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.sophrologie-esca.fr/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34384/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	1
-----------------------------	---

Parcours menés à terme	87
Taux d'achèvement	8700 %
Période	02/2022 – 11/2023

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	122
Montant total engagé	521 928 €
Coût moyen par dossier	4 278 €
Durée moyenne	221 h
Période	02/2020 – 01/2022
France compétences	70 %
Reste à charge titulaire	20 %
France Travail	6 %
Entreprise	3 %
OPCO	1 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.